

## Déchets :

Compostage obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Logements sociaux :

Injonctions contradictoires et recours gracieux

## Economies d'énergies :

Un chauffage plus écologique et plus économique, un éclairage public en mutation

## Un triennal voirie peut en cacher un autre !

## Circulation et mise en sécurité



# Saint Germain de la Grange

# Flash Infos

Janvier 2024



## Édito

Chères Saint-Germainaises,  
Chers Saint-Germainois,

L'année 2023 aura été marquée par une succession de tensions géopolitiques à l'international, de crises et de troubles sur le plan national, sur un fond de prise de conscience de tous les défis environnementaux à relever. Depuis, chacun d'entre nous en subit les nombreuses conséquences, quotidiennement.

Par nature, les maires et les élus locaux sont les praticiens de ce quotidien, au plus près du terrain. Si leur volonté et leur dynamisme restent intacts pour apporter des réponses locales aux besoins des concitoyens et pour contribuer aussi à relever ces grands défis, un ras le bol est néanmoins grandissant. Aujourd'hui ce qui devient insupportable n'est pas tant de faire, mais de devoir se débattre pour le faire, avec un État qui demande toujours plus aux communes : en même temps la mise sous tutelle financière des communes s'accroît et l'on nous impose toujours plus de bureaucratie et un carcan réglementaire qui ralentissent l'action locale et en augmentent significativement le coût.

Depuis 10 ans, environ tous les 2 ans, tombe une réforme du financement des collectivités, dont la plus médiatique a été la suppression de la Taxe d'Habitation au profit d'une dotation, désormais décidée par l'État. Ces 20 dernières années, entre 2002 et 2022, le code général des collectivités territoriales a triplé de volume ! Et si la crise de l'offre de logement s'aggrave sur le plan national et régional, le nombre de demandeurs de logements sociaux passant de 1.7 million en 2017 à 2.4 millions aujourd'hui, que cela ne tienne, il suffit d'imposer à de nouvelles communes de les construire sur leur territoire, avec en plus des injonctions contradictoires qui rendent l'équation très difficile à résoudre, et à expliquer !

Malgré cela, les nouveaux projets d'intérêt général pour notre village et ses habitants demeurent une priorité, et la perspective de leur aboutissement nous rend encore plus combattifs.

Les membres du Conseil municipal, et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024. Que cette nouvelle année vous préserve et vous apporte bonheur et réussite.

**Bertrand Hauet**

Maire

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

## LE CENTRE ELIE FERRIER S'AGRANDIT, COMME PROMIS !

Seule une partie du rez-de-jardin du centre Elie Ferrier était exploité par la bibliothèque municipale.

Depuis un peu moins d'un an, le reste du rez-de-jardin fait l'objet de travaux pour en exploiter toute la superficie. Les travaux devraient être terminés et réceptionnés pour la fin du mois de janvier 2024.

Ainsi, outre l'actuelle bibliothèque, ont été créés près de 200 m<sup>2</sup> supplémentaires :

- 2 nouvelles salles dédiées aux associations et aux activités de la bibliothèque,
- 1 réserve pour la bibliothèque,
- 1 local de stockage pour le matériel associatif et les activités festives du centre,
- mais aussi un local pour les archives municipales, afin de désengorger les différents lieux actuels disséminés, insuffisants et ne répondant pas aux normes en vigueur.

Une refonte des abords du centre Elie Ferrier sera engagée à la suite, notamment pour permettre l'installation d'un city park.

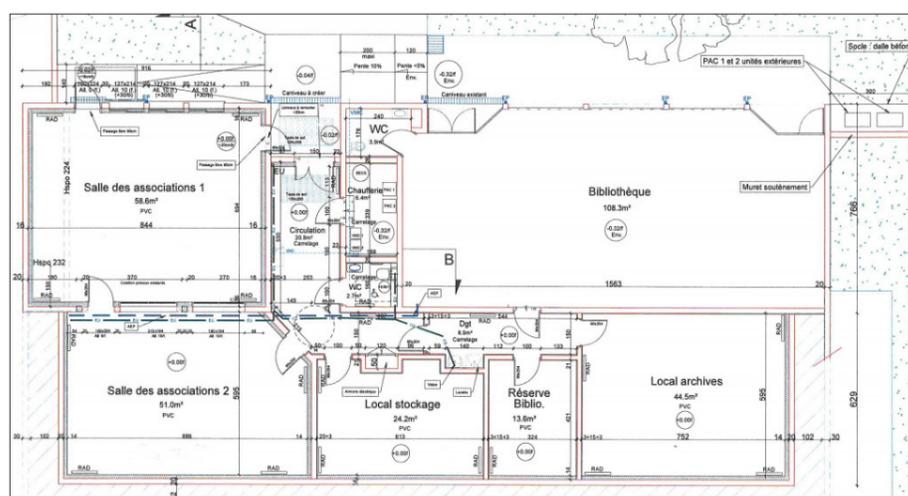
Ce projet a pris du retard par rapport aux prévisions, notamment parce que la faisabilité est remise en cause par la distance entre les parcelles communales pouvant accueillir l'équipement et les lignes électriques.

Toute l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux pour 2024



Future salle des archives municipales

Plan d'aménagement du rez-de-chaussée



À L'INTÉRIEUR : CALENDRIER DES COLLECTES 2024

# DÉCHETS : compostage obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024

La Loi pour une Transition Écologique et pour la Croissance Verte (LTECV), puis la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC 2020) ont progressivement précisé les modalités de tri des bio déchets à la source.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est une obligation qui incombe à tous les ménages. Les solutions sont diverses et dépendent de la typologie du territoire.

Depuis 2011, dans le cadre de son intercommunalité « Cœur d'Yvelines », Saint-Germain de la Grange a complété l'offre existante de ramassage des déchets verts par la mise à disposition de composteurs individuels pour chaque foyer en faisant la demande. C'était une anticipation par rapport à la loi, et aujourd'hui une solution existante

qui apparaît comme la plus efficace écologiquement et économiquement pour répondre à cette obligation.

À ce jour, cette solution est parfaitement adaptée au type d'habitat majoritaire sur la commune, composé à plus de 95 % de pavillons avec un terrain végétalisé.

Si vous habitez en appartement, le gestionnaire de la copropriété doit décider, avec les résidents, soit d'installer un composteur partagé au sein de la copropriété, soit d'utiliser des solutions individuelles comme des lombricomposteurs.

Chaque copropriété concernée à Saint-Germain de la Grange dispose d'un délai pour en discuter et nous soumettre ses propositions car, dans l'immédiat, aucune sanction n'est encore envisagée par la loi dans le cas où cette obli-

gation ne serait pas opérationnelle. Ce sursis est jugé nécessaire car les agglomérations et les communes, très largement constituées de logements collectifs, ne seront pas non plus opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier.

**Pour toute information complémentaire :**  
**Site internet de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » :**  
<https://www.coeur-yvelines.fr/environnement/collecte-des-dechets/>  
**courriel : [accueil@cccyy.fr](mailto:accueil@cccyy.fr)**  
**Tél. 01 34 89 23 17**



## Économies d'énergies

Faire des économies d'énergies, c'est bon pour la planète, mais c'est bon aussi pour le porte-monnaie de la collectivité.

En 2022, notre commune a subi une augmentation de près de 70 % du prix de l'électricité et une multiplication par 3.5 du prix du gaz.

### Un chauffage plus écologique et plus économique

Depuis l'installation de la géothermie pour la mairie et l'école élémentaire Jules Gohard en 2014, d'autres projets attendaient les opportunités de financement pour être réalisés :

- Le chauffage au gaz de l'école maternelle a été remplacé par une pompe à chaleur air/eau lors des vacances de la Toussaint;
- Depuis le début de l'automne, le chauffage au gaz du centre Elie Ferrier (Bibliothèque, salles des associations et IDEE Collège) a également été remplacé par 2 pompes à chaleur. Les quelque 200 m<sup>2</sup> d'extension nouvellement créés sous le bâtiment, au niveau de la bibliothèque, vont également bénéficier de ce nouveau type de chauffage, dimensionné en conséquence.

### Un éclairage public en mutation

Au gré des travaux d'aménagement du centre bourg et de nos Champs Elysées, puis des différents triennaux qui se sont succédé (Racine, Corneille Molière, puis La Bruyère, La Fontaine, Boileau, Marettes) un éclairage économique (à led et/ou à variation de puissance) vient progressivement remplacer les éclairages traditionnels. Ainsi, plutôt que d'éteindre purement et simplement, ce sont des modulations de puissance, quasiment imperceptibles, qui sont appliquées, allant de -50 à -70 % durant les heures creuses de la nuit.

Un état des lieux a été réalisé durant l'été dernier. Sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires, un programme de rénovation complète sera engagé.

## LOGEMENTS SOCIAUX : injonctions contradictoires et recours gracieux

La place n'est plus aux doutes ni aux questions : la commune est clairement assujettie (obligée) d'atteindre 25 % de logements sociaux dans les prochaines années. **Le nombre actuel de logements à créer nous a été officiellement communiqué : 183.**

Une réunion publique sur la loi SRU et sur les obligations de la commune pour le logement social s'est tenue le 30 juin dernier dans la salle Jules Gohard. L'ensemble de la

présentation est en ligne sur le site internet de la mairie depuis début septembre.

Lors de cette réunion publique, il a été rappelé que, même si le Conseil municipal n'était pas opposé à la mixité sociale, cette obligation à hauteur de 25 % n'est ni sa volonté, ni un choix, mais bien une obligation à laquelle il n'est pas possible de se soustraire. Nous avons même à faire face à des injonctions contradictoires, avec d'un côté l'obligation de croissance ou densification urbaine extrêmement forte pour réaliser ces logements, et de l'autre les contraintes de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et du SDRIF-E (Schéma Directeur d'Ile de France-Environnement) qui imposent de ne plus consommer de terrains naturels ou agricoles pour l'extension urbaine.

Si nous pouvions choisir, ce serait clair, et nous resterions cohérents avec la politique d'aménagement du territoire qui est la nôtre depuis 25 ans : notre village doit conserver ses espaces agricoles et naturels et limiter, tant que possible, la densification et l'extension urbaines.

### Et aujourd'hui, où sommes-nous ?

7 recours gracieux ont été déposés par des habitants contre le Permis de Construire du projet de logements sociaux de la rue de Plaisir. Si ces recours gracieux sont suivis de recours contentieux, les travaux seront suspendus jusqu'au jugement du tribunal et les pénalités financières pour la commune majorées du nombre de logements suspendus.

Comme à ce jour il n'existe pas d'autres terrains urbanisables de cette taille sur la commune, nos retards vont s'accumuler et il faudra réfléchir aux coupes budgétaires à réaliser en conséquence.



Réunion publique le 30 juin dernier, salle Jules Gohard

## UN TRIENNAL VOIRIE PEUT EN CACHER UN AUTRE !

Notre tout dernier triennal est enfin terminé dans les rues La Bruyère, La Fontaine, de la Rochefoucauld, Boileau et Marettes.

Cette opération de près de 1.5 M€ a cumulé l'enfouissement de tous les réseaux aériens, la réfection de la voirie et des trottoirs, la création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales, d'un escalier de liaison, le renouvellement et la prolongation de l'éclairage public, et le renforcement du réseau de protection incendie.

Les accès et les abords de ce quartier sont désormais refaits et valorisés en respectant l'esprit historique et champêtre des lieux, ainsi que le patrimoine environnant.

Mais un triennal en cache un autre, et c'est avec le plus grand bonheur que nous avons été informés à la fin de l'été que nous étions autorisés à déposer un dossier d'aide dans le cadre d'un nouveau triennal.

Place désormais au montage de ce nouveau triennal qui va concerner la rue des Maisons Brûlées, la rue de la Mairie (entre le carrefour de l'école maternelle et la sortie du village

vers Beynes), incluant la place Mainguet, ainsi que la rue des Meulantais : enfouissement des réseaux, traitement des eaux de ruissellement, reprise de l'adduction de l'eau potable, et réfection partielle de la voirie et des trottoirs.



Rue La Fontaine

Le marché devrait être lancé dès cette année, en espérant que nous rencontrerons moins d'embûches que pour le précédent triennal.

## Circulation et mise en sécurité

La sécurité des riverains et des usagers est une question d'aménagement, mais pas que !

La configuration des lieux et les usages viennent compliquer le sujet. Néanmoins, il faut sans cesse rechercher la meilleure adéquation pour la sécurité des usagers de nos voies et trottoirs, ainsi que celle des riverains.

Route de Saint-Germain, l'existence d'un îlot pavé en milieu de chaussée incite à ralentir, mais depuis de nombreuses années, les riverains nous informent de la vitesse excessive sur la portion la plus urbanisée, la dangerosité étant accentuée par la multiplication des entrées et sorties de propriétés à la suite des divisions de terrains. En complément de l'îlot, une zone limitée à 30 km/h est instaurée sur cette portion de route avec la mise en place de 2 radars pédagogiques à la montée et à la descente.

Autre point noir identifié : la portion de la rue des cent arpents, là où il n'y a pas d'espace

protégé pour les piétons et aucune possibilité de créer un trottoir. Pour sécuriser les lieux, la tâche est non seulement compliquée par la configuration des lieux, la nécessité d'assurer le transit des lignes de bus mais aussi par le statut de cette route dont une moitié se trouve à Saint-Germain de la Grange et l'autre à Neauphle le Château. Un accord a été trouvé avec nos voisins et un projet est en fin d'élaboration pour créer une voie partagée, les piétons bénéficiant d'une zone prioritaire par rapport aux véhicules, sans pénaliser le passage des transports publics.

Avec un tel projet, la commune peut prétendre et obtenir une subvention au titre des amendes de police au bénéfice de la mise en sécurité des usagers.

Nous mettons tout en œuvre pour essayer de réaliser ce chantier durant la période des vacances estivales 2024.

**Directeur de la Publication :**  
Bertrand HAUET

**Impression :**  
par nos soins

1 rue de la Mairie  
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01 34 91 02 10  
Courriel : [mairie@sgdlg.fr](mailto:mairie@sgdlg.fr)

## AGENDA des animations

Le programme des événements de la commune est à retrouver sur le site internet [SGDLG.fr](http://SGDLG.fr)